



Lettre d'information n°36 – Avril 2023

TE RAU MATA ARAI

Le Réseau de prévention, de surveillance et de lutte contre les Espèces Envahissantes de Polynésie française

Sommaire :

- Découverte de la petite fourmi de feu sur Huahine
- Le port autonome poursuit sa lutte contre les rongeurs
- Mise en place de chiens renifleurs à l'aéroport de Tahiti Faa'a

Découverte de la petite fourmi de feu sur Huahine

Lors d'un déplacement de la Direction de l'environnement sur Huahine, un signalement de petite fourmi de feu a été réalisé par la présidente de l'association de protection de l'environnement locale. La zone, proche du Marae Mata'ire'a a pu faire l'objet d'une première détection, confirmant la présence de la fourmi sur une surface de 7,6 hectares.



La détection sera prochainement poursuivie pour connaître les limites précises de la colonie. En attendant une éventuelle intervention, les habitants et riverains de la zone devront veiller à ne pas propager la fourmi vers le reste de l'île.

Le port autonome poursuit sa lutte contre les rongeurs

Le port de Motu Uta est un site stratégique en termes d'échanges de marchandises entre les îles et à ce titre, un site très sensible par rapport à la gestion des espèces envahissantes. Aussi en 2020, Le Port Autonome de Papeete (PAP), avec la collaboration de l'association d'ornithologie MANU (SOP MANU), a entrepris de renforcer le contrôle des rats sur Motu Uta avec la pose de 136 stations sur la zone et particulièrement à proximité des quais des armateurs (voir lettre d'information n°27).

En 2022, une étude a été réalisée sur Motu Uta par Pauline Palmas (Ecoter) afin de connaître l'évolution de la situation des rongeurs, et notamment d'identifier les espèces présentes et leur localisation.

Au total, 10 pièges photographiques à infrarouge, appâtés par de l'huile de poisson, ont été fixés sur un support (Photographie 1), avec un angle de 45° par rapport au sol et à une hauteur de 30cm à 1m, sur 2 périodes de 2 semaines (saison sèche – saison humide).

L'analyse des photographies met en évidence plusieurs choses :

- Les 3 espèces de rats sont présentes sur Motu Uta – rat polynésien, rat brun et rat noir ;
- Leur présence est toujours liée à une source de nourriture (gamelle de croquettes, arbres fruitiers, ...) ;
- Leur présence est détectée sur les sites ne réalisant pas de dératisation complémentaire à celle du PAP ;
- Les rats sont actifs de jour comme de nuit (Photographie 2) ;
- Aucun rat n'a été détecté à proximité des sites stockant de la nourriture ou des déchets, lorsque ces derniers réalisent des dératisations en interne, en complément de celles réalisées par le PAP dans les zones communes.



Photographie 1. Camouflage de l'appareil photographique



Photographie 2. Photographies prises sur le port de Motu Uta

Ces résultats encourageants montrent que l'abondance des rats peut être contrôlée en conjuguant la dératisation des zones communes par le PAP et celle des sites d'exploitation des entreprises par elles-mêmes. Que ce soit dans le cadre de la certification « entreprise protégeant la biodiversité » ou pour d'autres raisons, un certain nombre d'entreprises réalisent déjà une dératisation de leur site.

Deux pistes d'amélioration sont alors possibles :

- Impliquer plus d'entreprises dans la dératisation,
- Limiter les sources de nourriture

Pour plus d'information sur ces suivis de rongeurs, vous pouvez contacter la Direction de l'environnement à invasives@environnement.gov.pf

Mise en place de chiens renifleurs à l'aéroport de Tahiti Faa'a

Dans le but de renforcer la biosécurité à ses frontières et ainsi éviter toute introduction d'espèces végétales et/ou animales envahissantes sur son territoire, la Polynésie française a souhaité mettre en place une équipe cynophile à l'arrivée des vols internationaux.

Pour ce faire, les financements européens octroyés au travers du projet PROTEGE ont été mobilisés en complément de ceux du Pays afin de permettre l'aménagement d'un chenil au sein des locaux de la Direction de la Biosécurité (DBS) à l'aéroport international de Faa'a. Celui-ci devrait être livré à la fin du mois d'avril 2023.

Ce partenariat a permis par ailleurs l'achat de 3 chiens renifleurs et la formation de 3 agents de la DBS à la fonction de maître-chien, ceci dans le cadre d'une convention entre la Polynésie française et le Ministry for Primary Industries (MPI) de Nouvelle-Zélande. Sarah, Maui et Hugo ont réussi brillamment l'examen de maître-chien et sont de retour sur le territoire depuis le 22 mars. Leurs 3 chiens, Oreo, Owen et Pete (des Beagles x Harrier, Photographie 3) sont arrivés le 14 avril.



Photographie 3. Les maîtres-chiens et leur chien renifleur

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site du programme PROTEGE, <https://protege.spc.int/fr/themes/especes-envahissantes>

Pour plus de renseignements ou pour partager vos projets, n'hésitez pas à nous contacter à : invasives@environnement.gov.pf ou au 87 74 68 72